

# Equipements publics

## Liste des équipements publics gérés par une collectivité locale

Collectivités concernées : COM | INTERCO | DEP | REG

Source : OpenDataFrance

Version : 1.0

Date : 30 janvier 2018

Etat : validé

### Cadrage

Les Equipements Publics font partie du patrimoine bâti (actifs fixes non financiers) gérés, appartenant ou loués, par la collectivité.

(il peut y avoir des monuments historiques, des sites naturels remarquables, des établissements hors-du-territoire. On ne retrouve pas dans cette base les Parc et Jardins. Il ne s'agit pas de constituer ici la base de données des "ERP" en tant que tels, seuls les équipements gérés par la collectivité considérée apparaissent, ils peuvent recevoir du public ou pas).

Lorsqu'il existe des ensembles bâtis contenant des bâtiments séparés (ex. groupe scolaire), les données publiées sont le reflet des données gérées par la collectivité dans son système d'information; on retrouvera alors dans le jeu de données ces différents types, ils seront décrits dans la mesure du possible selon cette spécification.

Rq : On suivra avec intérêt les travaux du CRIGE PACA sur la normalisation d'une catégorie un plus large des équipements collectifs (concaténation des équipements publics gérés par plusieurs acteurs publics) [GT Equipement Collectif](#) - [nomenclature](#)

## Synthèse des données essentielles

Le jeu de données Equipements Publics contient les données essentielles suivantes :

- Identifiant unique interne de l'équipement (numéro, référence)
- Type de l'équipement, choisi dans la nomenclature INSEE
- Libellé de l'équipement
- Numéro d'adresse
- Nom complet de la voie
- Code postal de l'équipement
- Ville où est situé l'équipement
- Identifiant Interopérabilité BAN (adresse)
- Catégorie d'ERP si l'établissement reçoit du public
- Type d'ERP si concerné
- Identifiant ERP
- Coordonnée X,Y du système légal en vigueur sur le territoire concerné
- Coordonnée Lat, long dans le système WGS84

## Spécifications détaillées

Champ	Objet	Obligatoire	Type / Format / Exemple	Commentaires et Références
<b>COLL_NOM</b>	Nom de la collectivité délibérante	OUI	texte / libre / Ex : Toulouse Métropole	Confort pour les humains
<b>COLL_SIRET</b>	Identifiant unique de la collectivité, gestionnaire.	OUI	Identifiant du Système d'Identification du Répertoire des Etablissements (SIRET) / Chaîne numérique 9+5 / Ex : 79768123600015	Indispensable pour les machines (rq : le code INSEE ne permettrait pas de traiter les EPCI)
<b>EQUIP_ID</b>	Identifiant unique interne de l'équipement (numéro, référence)	NON	Texte / Libre /	

<b>EQUIP_TYPE</b>	Type de l'équipement, choisi dans la nomenclature INSEE (Base Permanente des Equipements)	NON	Codifié - Gamme des équipements BPE : <a href="https://www.insee.fr/fr/statistiques/2578377?sommaire=2410933&amp;q=%C3%A9quipements">https://www.insee.fr/fr/statistiques/2578377?sommaire=2410933&amp;q=%C3%A9quipements</a> / Exemple : A104 (pour Police), C101 (pour Ecole maternelle)  Types d'organismes de la base de données locales de la DILA : <a href="https://www.service-public.fr/resources/document/liste-type-organisme.pdf">https://www.service-public.fr/resources-document/liste-type-organisme.pdf</a>  (référence nomenclature à préciser)	ce champ ne correspond pas à la notion de Type et de Catégorie des ERP (voir ERP dans les chapitres suivants).
<b>EQUIP_LIBELLE</b>	Libellé de l'équipement	OUI	Texte / Libre / Exemple : maternelle Geneviève de Gaulle Anthoiz	
<b>ADR_NUMERO</b>	Adresse de l'équipement (Numéro + éventuellement Suffixe)	NON	Texte // Exemple : 109 bis	Voir spécification <a href="#">BAL</a>
<b>ADR_NOMVOIE</b>	Adresse de l'équipement (Type de Voie + nom Voie)	NON	Texte // Exemple : Place Joliot Curie	
<b>ADR_COMPLEMENTAIRE</b>	Adresse de l'équipement (optionnel)	NON	Texte // Exemple : Bat B, 1°Etage	
<b>ADR_CODEPOSTAL</b>	Code postal de l'équipement	OUI	Numérique // Exemple : 30130	
<b>ADR_VILLE</b>	Ville où est situé l'équipement	OUI	Texte // Exemple : Pont-Saint-Esprit	

<b>ADR_CLE_INTEROP</b>	Identifiant Interopérabilité BAN	NON	<p>Codification : <a href="https://www.data.gouv.fr/s/sources/adresses-de-la-ville-de-strasbourg/20171128-161054/aitf-sig-topo-adresse-fichier-echange-simplifie-v_1_1_0.pdf">https://www.data.gouv.fr/s/sources/adresses-de-la-ville-de-strasbourg/20171128-161054/aitf-sig-topo-adresse-fichier-echange-simplifie-v_1_1_0.pdf</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- code INSEE sur 5 caractères</li> <li>- code de voie (l'identifiant unique de voie fourni par le guichet unique national, à défaut le code FANTOIR DGFIP sur 4 caractères)</li> <li>- numéro d'adresse sur 5 caractères préfixé si besoin par des zéros</li> <li>- suffixe (bis / ter / qua / qui / a / b / c...).</li> </ul> <p>Sans obligation du nombre de caractères. Chaque item étant séparé par le caractère underscore " _ " Le tout en minuscules</p>	
<b>ERP_CATEGORIE</b>	Catégorie d'ERP si l'établissement reçoit du public, sinon 0	OUI si ERP	<p>Codifié / catégorie 1 : au-dessus de 1 500 personnes ; catégorie 2 : de 701 à 1500 personnes ; catégorie 3 : de 301 à 700 personnes ; catégorie 4 : 300 personnes et au-dessous, à l'exception des établissements compris dans la 5e catégorie ; catégorie 5 : établissements accueillant un nombre de personnes inférieur au seuil dépendant du type d'établissement / Exemple : « 1 »</p>	documenté si ERP : Etablissements Recevants du Public défini à l'article R123-2 du Code de la construction et de l'habitation, désignant en droit français les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que

				les employés (salariés ou fonctionnaires). <a href="#">référence</a>
<b>ERP_TYPE</b>	Type d'ERP si concerné, sinon vide	OUI Si ERP	Codifié / choix multiple séparé par « , » / J : Structures d'accueil pour personnes âgées ou personnes handicapées ; L : Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple ; M : Magasins de vente, centres commerciaux ; N : Restaurants et débits de boisson ; O : Hôtels et pensions de famille ; P : Salles de danse et salles de jeux ; R : Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement ; S : Bibliothèques, centres de documentation ; T : Salles d'exposition à vocation commerciale ; U : Établissements de soins ; V : Établissements de divers cultes ; W : Administrations, banques, bureaux ; X : Établissements sportifs couverts ; Y : Musées]	documenté si ERP : Etablissements Recevants du Public défini à l'article R123-2 du Code de la construction et de l'habitation, désignant en droit français les lieux publics ou privés accueillant des clients ou des utilisateurs autres que les employés (salariés ou fonctionnaires). <a href="#">référence</a>
<b>ERP_ID</b>	Identifiant ERP( si le bâtiment est de ce type)	NON	Identifiant attribué par les SDIS ou les DDT. Ids  Ex : E01000145-000-0 ou 7070	
<b>EQUIP_LAT</b>	coordonnées géographiques (Latitude) de l'équipement dans le référentiel WGS84	NON ou OUI	Nombre réel / séparateur : point (« . ») / Exemple : 43.609711  La localisation doit obligatoirement être renseignée, soit dans ce référentiel WGS84, soit	Latitude exprimée dans le système de coordonnées WGS84.

			dans le référentiel Lambert93 comme décrit aux champs suivants (X, Y), ou les deux.	Ce format est proposé car cela correspond à un usage très courant.
<b>EQUIP_LONG</b>	coordonnées géographiques (Longitude) de l'équipement dans le référentiel WGS84	NON ou OUI	<p>Nombre réel / séparateur : point (« . ») / Exemple : 1.442467</p> <p>La localisation doit obligatoirement être renseignée, soit dans ce référentiel WGS84, soit dans le référentiel Lambert93 comme décrit aux champs suivants (X, Y), ou les deux.</p>	<a href="#">Longitude exprimée dans le système de coordonnées WGS84</a>

<b>EQUIP_X</b>	Coordonnée X du système légal en vigueur sur le territoire concerné (RGF93)	NON ou OUI	<p>Les coordonnées exprimées sans décimale (précision métrique)</p> <p>(le référentiel dépend du territoire, voir le décret)</p> <p>La localisation doit obligatoirement être renseignée, soit dans ce référentiel Lambert 93, soit dans le référentiel WGS 84 comme décrit ci-dessus, ou les deux.</p>	<a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?sessionId=4DB711784585D6C221A5A1F55650CB0E.tpdila11v_2?cidTexte=JORFTEXT000000387816&amp;idArticle=LEGIARTI000006344188&amp;dateTexte=20170627&amp;categorieLien=id#LEGIARTI000006344188">Article 1 du Décret n°2006-272 du 3 mars 2006 : https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?sessionId=4DB711784585D6C221A5A1F55650CB0E.tpdila11v_2?cidTexte=JORFTEXT000000387816&amp;idArticle=LEGIARTI000006344188&amp;dateTexte=20170627&amp;categorieLien=id#LEGIARTI000006344188</a>
----------------	---	------------------	---	---

<b>EQUIP_Y</b>	Coordonnée Y du système légal en vigueur sur le territoire concerné (RGF93)	NON ou OUI	<p>Les coordonnées exprimées sans décimale (précision métrique)</p> <p>La localisation doit obligatoirement être renseignée, soit dans ce référentiel Lambert 93, soit dans le référentiel WGS 84 comme décrit ci-dessus, ou les deux.</p>	<p><a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?jsessionid=4DB711784585D6C221A5A1F55650CB0E.tpdila11v_2?cidTexte=JORFTEXT000000387816&amp;idArticle=LEGIARTI000006344188&amp;dateTexte=20170627&amp;categorieLien=id#LEGIARTI000006344188">Article 1 du Décret n°2006-272 du 3 mars 2006 :</a>  <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?jsessionid=4DB711784585D6C221A5A1F55650CB0E.tpdila11v_2?cidTexte=JORFTEXT000000387816&amp;idArticle=LEGIARTI000006344188&amp;dateTexte=20170627&amp;categorieLien=id#LEGIARTI000006344188">https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?jsessionid=4DB711784585D6C221A5A1F55650CB0E.tpdila11v_2?cidTexte=JORFTEXT000000387816&amp;idArticle=LEGIARTI000006344188&amp;dateTexte=20170627&amp;categorieLien=id#LEGIARTI000006344188</a></p>
----------------	---	------------------	--	--

